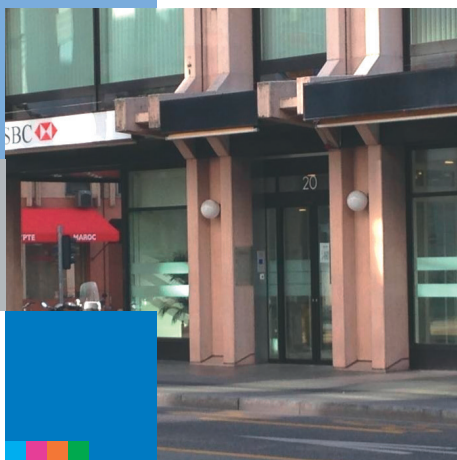


Programme Troubles anxieux



Quelles sont les prestations ?

Lors de votre prise en charge, vous bénéficiez d'une évaluation diagnostique, puis d'une proposition de suivi thérapeutique.

L'évaluation diagnostique fait l'objet d'un rapport écrit qui sera transmis à votre médecin ou soignant référent, avec votre accord.

La prise en charge proposée au Programme Troubles anxieux est déterminée et organisée en collaboration avec votre réseau de soins.